

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 20 novembre (20/11/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET,

Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Mme Colette ROLLET), Mme Marie CASTRO (représentée par M. Gilles BENECH), Mme Valérie CLARMONT (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Mme Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

11 – 20 Novembre 2014

SOUTIEN A LA DIFFUSION DU CINEMA D'AUTEUR – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'ASSOCIATION « LA BOBINE » POUR L'ANNEE 2014/2015

Rapporteur : Mme VALETTE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Moissac souhaite soutenir le cinéma d'auteur en partenariat avec l'association "La Bobine". Cette collaboration nécessite la signature d'une convention annuelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention portant sur la saison 2014/2015.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE la signature de la convention annuelle entre la Commune de Moissac et l'association "La Bobine" portant sur la saison 2014/2015

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à veiller à sa bonne application.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Pour copie conforme
Moissac le 21 novembre 2014
Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE
MOISSAC
ET L'ASSOCIATION "LA BOBINE"**

Entre

La Commune de Moissac, sise 3 place Roger Delthil – 82200 MOISSAC, représentée par son maire, Monsieur Jean-Michel HENRYOT, dûment habilité par la délibération n° XXX du XXX aux fins des présentes,

Et

L'association "La Bobine", dont le siège social est sis Centre Culturel – 24 rue de la Solidarité – 82200 MOISSAC, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe DAUGÉ,

Et

Le Complexe Concorde, SARL SOGINA, dont le siège social est sis 19 Bd Pierre Delbrel – BP 20 – 82200 MOISSAC, représenté par son directeur Monsieur Jean-Michel DURAND,

Il a été convenu et exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Moissac propose de soutenir la diffusion d'un cinéma d'auteur.

A ce titre, elle identifie sur son territoire deux acteurs culturels susceptibles de l'accompagner dans cette démarche dans un esprit de partenariat constructif : le cinéma Concorde et l'association "La Bobine".

La présente convention de partenariat a pour but d'établir un accord de principe sur les modalités de ce partenariat en termes d'objectifs, d'engagements financiers et de calendrier de programmation cinématographique.

Ceci présenté, il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

L'association "La Bobine" programme dans une des salles du Complexe des films classés "Art et essai", des films adaptés aux jeunes publics et des films de répertoire. La programmation s'échelonne de fin septembre 2014 à juin 2015. Les jours choisis sont : lundi à 15h et 21h, mardi à 21h, et vendredi à 21h.

Le choix des films s'effectue en bonne relation avec le directeur du Complexe et les responsables culturels de la commune. Les séances hebdomadaires "Art et essai" sont régulières (sauf pendant les vacances et les jours fériés) à raison de quatre par semaine.



Article 2 : Engagement financier de la Commune

Afin de soutenir le travail de programmation de l'association "La Bobine", la commune s'engage à participer à hauteur de **250 €** par film, correspondant au tarif de la location hebdomadaire d'un film.

Le prix des places est fixé à **5 €**. Un décompte hebdomadaire sera effectué.

Le Complexe Concorde prend en charge le transport des copies chaque semaine à raison de **30 € par film**. Tout autre frais de transport sera à la charge de l'association. Celle-ci s'engage à assurer un minimum garanti de 70 entrées hebdomadaires ; en dessous de ce seuil, l'association s'acquittera auprès du Complexe d'une somme de **5 €** par places manquantes.

A partir de la 101^e entrée par semaine, le Complexe versera 10 % de la recette guichet à l'association.

Entre 70 et 100 places vendues, aucune somme d'argent ne transitera entre ces deux parties.

Article 3 : Communication

L'association éditera à ses frais un dépliant bimestriel afin de promouvoir cette action. Il sera envoyé aux adhérents et diffusé avec l'aide des services culturels de la commune. Le Complexe réservera une vitrine en façade pour annoncer les programmations ainsi qu'un emplacement bien identifié à l'intérieur de l'établissement (photo, coupures de presse...). Le matériel publicitaire sera à la charge du Concorde (une grande affiche, une petite affiche, un jeu de photos). Les animations proposées seront à la charge de l'association : défraiements des invités, collations, spectacles, ...

Article 4 : Validité

Cette convention est valable pour 1 an. Elle prend effet à compter de sa signature et concerne la programmation de la saison 2014/2015. Elle pourra être dénoncée par une des deux parties par lettre recommandée, un mois avant l'échéance. Tout litige pourra être porté devant les tribunaux administratifs de Toulouse après épuisement des voies amiables.

Fait à Moissac, le

**Pour le
Complexe Concorde**

Jean-Michel DURAND

**Pour l'association
"La Bobine"**

Jean-Christophe DAUGÉ

**Pour la Commune de Moissac
Le Maire
Jean-Michel HENRYOT**